

Secteur

Médico-  
Social

# CAP AEPE

Accompagnant Educatif Petite Enfance

2024 - 2025

**Point information sur  
demande de RDV  
individuel**



A



9 mois



## Indicateurs 2022-2023

Taux de réussite : 100 % / Nb apprenants  
présentés à l'examen : 6

Taux de satisfaction : 100%

Taux d'insertion emploi : 100%

Taux d'insertion emploi visé : 100%

## Validation

CAP AEPE : diplôme de niveau III certifié par l'Education Nationale avec examen final en centre d'examen

SST : en centre de formation

Code diplôme : 50033205

Code RNCP : 28048 (date d'enregistrement : 22/02/2017)

## Conditions

### ▪ **Prérequis pour intégrer la formation :**

Être titulaire d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac)

Être majeur avant l'année de l'examen, sans discrimination.

Participer à une réunion d'information

Entretien de motivation et réalisation d'un test d'auto-positionnement

Plan de recrutement consultable sur le site internet

### ▪ **Délai d'accès :**

Cf plan de recrutement disponible sur notre site internet : [www.lyceeduguiers.fr](http://www.lyceeduguiers.fr)

### ▪ **Conditions de réussite :**

La motivation, l'assiduité en cours et l'investissement en stage sont les clés de la réussite pour le CAP AEPE.

## Débouchés

### ▪ **Métiers :**

Le titulaire du CAP AEPE peut devenir ATSEM, auxiliaire petite enfance, agent d'animation ou assistant maternel et exercer son activité professionnelle :

- en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) : multi-accueil, crèches collectives, haltes garderies, ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants ;

- en école maternelle ;
- en accueil collectif de mineurs (ACM) ;
- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) ;
- en maison d'assistants maternels (MAM) ;
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne)

#### ▪ **Poursuites d'études :**

Formation d'auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, assistante maternelle, DEAES, Aide-soignant, BAC pro SAPAT.

### Moyens techniques et pédagogiques

- **Pédagogie orientée** vers la réussite à l'examen et la préparation à l'entrée dans la vie active ou la poursuite d'études. Formation en alternance entre le centre de formation et le(s) lieu(x) de stage ou l'employeur.
- **Apprentissages pratiques en ateliers** (plateau technique de puériculture, cuisine) alternant avec les apprentissages plus théoriques : face à face, vidéos, power point, jeux de rôle, témoignages ...
- **Suivi en stage/employeur** assuré par l'équipe pédagogique.
- **Entraînements aux épreuves** des examens pratiques, oraux et écrits.
- **Individualisation des parcours** avec un minimum de 3 entretiens avec le responsable de formation par promotion.
- **Livret d'apprentissage** afin de développer la relation tripartite (entreprises/centre de formation/apprenant)
- **Une équipe pédagogique expérimentée :**  
ATSEM, éducatrice spécialisée, CESF, traiteur, formateur SST agréé.

### Organisation de la formation

- **Durée et rythme de l'alternance**
- **Formation continue ou en apprentissage avec un employeur : durée 9 mois (soit 408 h) dont 14 semaines de stages (35h/hebdo minimum) de septembre 2024 à mai 2025. Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, il faudra obligatoirement réaliser 3 semaines de 35h en dehors de son employeur (soit EP1 ou EP2 selon la catégorie de votre employeur)**
- **Rythme d'alternance : 1 à 2 jours en centre de formation et le reste de la semaine en stage et/ou chez l'employeur.**
- Dispenses des matières générales (dont PSE) pour les titulaires d'un diplôme CAP/BEP ou plus (Bac professionnel pour tout autre BAC vous devrez passer la PSE) / dispenses de certaines épreuves professionnelles selon diplômes et possibilité de validation du diplôme par module **sous un délai de 5 ans (nous contacter pour plus de détails)**
- Formation sur mesure suivant la demande

**Pour les contrats d'apprentissage, début possible en entreprise jusqu'à 3 mois avant ou jusqu'à 3 mois après le début de la formation.**

- **Evaluation finale** mise en place par le Rectorat de Grenoble. Contrôle et évaluation des stages en cours d'année pour le livret scolaire.

## Programme de formation

La formation se décline en 3 unités professionnelles organisées autour d'un tronc commun et d'une épreuve de chef d'œuvre. Les compétences à acquérir sont développées ci-dessous pour chaque épreuve.

A la fin de la formation les apprenants seront capables de :

▪ **EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant (épreuve orale 25 mn coef 7)**

- Recueillir les informations : s'informer sur les éléments du contexte et de la situation à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer les protocoles liés à la santé de l'enfant

▪ **EP2 : Exercer son activité en accueil collectif (épreuve écrite 1h30 coef 4)**

- Etablir une relation sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

▪ **EP3 : exercer son activité en accueil individuel (épreuve écrite 1h30 + orale de 25 mn coef 4)**

- Organiser son travail
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

▪ **Epreuve du Chef d'œuvre (Epreuve orale de 10 minutes) : uniquement pour les apprentis**

- Créer une œuvre dans le cadre de l'éveil du jeune enfant

## Financement

▪ **Coût de la formation :**

- Financement particulier : 3 019,20 € pour 9 mois soit 335,46 €/mois
- Financement entreprise/CPF : 5 671,20 € pour 9 mois
- Apprentissage : financement OPCO employeur. Prise en charge NPEC moyen dans le privé : 6 467 €/an

▪ **Rémunération d'un apprenti :**

## Hausse du salaire des apprentis au 01 janvier 2024

La hausse traditionnelle du smic au 01 janvier pour compenser l'inflation entraine une augmentation mécanique des salaires en contrat d'apprentissage en 2024.

Le montant du smic mensuel brut augmente de +1,13% au 01 janvier 2024 pour s'établir à 1 766,92 euros. Le salaire d'un apprenti en 2024 s'établit alors comme suit :

Alternant en contrat d'apprentissage	1ere année		2ème année		3ème année	
	Base de calcul	Salaire brut	Base	Salaire brut	Base	Salaire brut
Moins de 18 ans	27% du Smic	<b>477,07€</b>	39% du Smic	<b>689,10€</b>	55% du Smic	<b>971,81€</b>
18 à 20 ans	43% du Smic	<b>759,78€</b>	51% du Smic	<b>901,13€</b>	67% du Smic	<b>1 183,44€</b>
21 à 25 ans*	53% du Smic	<b>936,47€</b>	61% du Smic	<b>1 077,82€</b>	78% du Smic	<b>1 378,20€</b>
26 ans et plus*	100% du Smic	<b>1 766,92€</b>	100% du Smic	<b>1 766,92€</b>	100% du Smic	<b>1 766,92€</b>

\* En pourcentage du Smic ou du salaire minimum conventionnel (SMC) si existant

### Informations pratiques

▪ **Lieu de formation :**

Lycée privé du Guiers Val d'Ainan 38480 Pont de Beauvoisin

Service Formation Continue : Tel. 04 76 37 21 20 – poste n°4 / email : [formation-continue@lyceeduguiers.fr](mailto:formation-continue@lyceeduguiers.fr)

Site internet (renseignements et préinscriptions) : [www.lyceeduguiers.fr](http://www.lyceeduguiers.fr)

- **Directrice adjointe** : Mme ROUX Mylène – Tel. Direct 04.76.06.89.14 / email : [mylene.roux@lyceeduguiers.fr](mailto:mylene.roux@lyceeduguiers.fr)
- **Référente handicap** : Mme POURCEL Anne-Laure tel :04.76.37.21.20



Toute l'équipe pluridisciplinaire du centre de formation continu et par apprentissage s'engage de par son savoir-faire et son savoir-être à adapter au mieux son contenu pédagogique et à rendre accessible les différentes formations : accessibilité des locaux, accessibilité matériels, accessibilité pédagogique...

- **Effectifs** : 12 apprenants minimum - 20 maximum
- **Horaires** : 8h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00
- **Possibilité de restauration sur place** (self ou salle hors sac) et **d'internat** : nous contacter pour plus de précisions. Aide aux apprentis possible via les OPCO pour plus d'informations nous contacter.
- **Matériel nécessaire pour la formation** : matériel de prise de cours, ordinateur accepté.